

AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIE DES VOSGES

Protocole d'engagements renforcés et réciproques

2020-2022



Préambule :

A l'issue d'une démarche, démarrée le 14 novembre 2017 à Tourcoing, visant à la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de la politique de la ville, le Président de la République a indiqué, le 22 mai 2018, les objectifs principaux de la politique à mener en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit de « garantir les mêmes droits », « favoriser l'émancipation » et « faire République ».

La feuille de route qui en résulte, adoptée en Conseil des Ministres le 18 juillet 2018 s'articule autour de 5 programmes thématiques : Sécurité, Education, Emploi, Logement et Lien social. Ils ont été traduits en 40 mesures.

La rénovation des contrats de ville souhaitée dans ce cadre doit donner lieu à la définition d'engagements renforcés et réciproques entre l'État et les collectivités.

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures adoptées par l'Etat et les engagements partenariaux pris en particulier avec les collectivités (via le Pacte de Dijon) et les entreprises (via le PaQte - *pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises*).

Sachant qu'il est également attendu que ce protocole tienne compte du contexte spécifique à chaque territoire.

Dans cette perspective, l'objectif de ces protocoles est de :

- Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville (besoins non couverts des habitants des quartiers prioritaires), notamment au regard des résultats des évaluations conduites à mi-parcours.
- Clarifier et opérationnaliser les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville (dans leur ambition et leur formulation).
- Articuler les enjeux des territoires en politique de la ville avec ceux des autres territoires dans une logique de projet de territoire en articulant toutes les politiques publiques.
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant les membres des Conseils Citoyens et l'explicitier (à l'aulne des réalités territoriales).
- Décrire les améliorations visées dans les processus d'organisation des différentes échelles territoriales concernées (métropolitaine, intercommunales, communales...) et l'évolution des modalités de mise en œuvre du Contrat (animation, ingénierie, méthodes et outils).

Pour le contrat de ville de SAINT-DIE DES VOSGES, l'élaboration de ce protocole a reposé sur la démarche suivante :

A partir du contrat de ville 2015-2020 et du rapport d'évaluation à mi-parcours présenté en comité de pilotage en juin 2018, des conclusions et des perspectives qui en ont découlées, la communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges et ses partenaires ont définis des priorités par pilier et par thématique en cohérence avec les 40 mesures proposées par le président en les déclinant à l'échelle locale.

Elle a permis la mobilisation des parties prenantes suivantes :

- Ville de Saint-Dié des Vosges
- Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges
- Les centres sociaux
- Les Bailleurs Sociaux
- Partenaires de l'Etat
- Conseil Départemental
- Conseil Régional
- Les conseils citoyens
- Les associations représentatives
- La Police Nationale et Municipale

L'ensemble des signataires ci-dessous valide le contenu de ce protocole et s'engage, conformément à leurs missions et eu égard à leurs compétences, à mettre en œuvre ce protocole jusqu'en 2022.

Les signataires sont :

- Le Préfet des Vosges
- Monsieur le Procureur de la République
- Le Maire de Saint-Dié des Vosges,
- Le Président du Conseil Régional,
- Le Président du Conseil Départemental
- Le Président de l'Agglomération de Saint-Dié des Vosges
- Le Recteur de l'Académie,
- Le Directeur Général de Vosgelis,
- Le Directeur Général du Toit Vosgien,
- Le Directeur Territorial de Pôle Emploi,
- La Directrice de la CAF des Vosges,
- Le Directeur de la Banque des Territoires - Groupe Caisse des Dépôts
- Le Président de Face Vosges,
- La Déléguée Territoriale de l'ARS de Lorraine,
- Le Président de la CMA,
- Le Président de la CCI.

Les documents de référence :

Ce protocole repose sur un avenant qui sera annexé au Contrat de Ville. Il s'appuie sur plusieurs documents de référence et notamment :

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, notamment par rapport aux enjeux relatifs à l'évaluation du contrat de ville à mi-parcours
- Le contrat de ville 2015-2020
- La Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017
- Le bilan à mi-parcours du contrat de ville présenté le 28 juin 2018
- Le Pacte de Dijon « *Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons* », avril 2018 signé par le Premier Ministre le 16 juillet 2018
- Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PaQte) signé le 17 juillet 2018
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers de Kellermann et l'Orme-Saint Roch.
- Le Pacte Offensive Croissance Emploi, signé en avril 2018 entre la Région Grand Est et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges

Article 1 : Éléments relatifs au contrat initial

Le Contrat de Ville de la communauté d'agglomération de Saint-Dié des Vosges a été signé le 30 juin 2015.

L'enjeu majeur identifié au moment de la signature était le suivant : **Mobilisation pour l'emploi**

Le principal changement dans cette nouvelle contractualisation réside dans le fait qu'entre 2015 et 2019, la communauté de communes est devenue communauté d'Agglomération forte de 77 communes, ce qui ne change pas pour autant le fait que les 2 quartiers prioritaires répondant aux critères de la loi de programmation de 2014 se situent uniquement sur la commune de Saint-Dié des Vosges.

Éléments de contexte :

La politique de la ville s'appuie sur 3 piliers fondamentaux :

- le pilier 1 de « cohésion sociale » :

Programme de réussite éducative, cordée de la réussite, école de la 2ème chance, tranquillité des habitants, prévue par le schéma local de tranquillité publique, culture, santé, sport et accès aux droits, pour les jeunes et les moins jeunes, pour les femmes comme pour les hommes des QPV.

- le pilier 2 du « cadre de vie et du renouvellement urbain » :

Initiés par l'État (CGET/ANRU) et portés par la Mairie, les structures associatives des QPV déodatien (GUP, Diagnostic en marchant, PSL, nouveaux Conseils citoyens) et des bailleurs publics engagés dans l'écoconstruction, la filière verte, les équipements à haute efficacité énergétique, l'économie circulaire et la dynamisation des quartiers.

- le pilier 3 de « l'Emploi et du développement économique »

Dispositif Garantie Jeunes, PEC, rapprochement Jeunes des QPV et Entreprises, PEDT, encouragements à l'apprentissage mais aussi à la mobilité, sur fond de mobilisation du droit commun non seulement de la ville, mais aussi du département et de la région, laquelle est, ne l'oublions pas, autorité de gestion des fonds européens FEDER/FSE mobilisables pour les quartiers de Politique de la Ville. De plus la loi Lamy prévoit que le nouveau contrat de Ville mobilise -pour ces mêmes QPV- les fonds européens structurels et d'investissement 2014-2020 (FESI).

Pour travailler sur l'amélioration de ces 3 piliers en quartier politique de la ville, une gouvernance simple a été instaurée.

La mise en œuvre du Contrat de Ville 2015-2020 s'effectue sous la responsabilité du Président de la Communauté d'Agglomération et du Préfet des Vosges, dans le cadre d'un système de pilotage associant les divers partenaires et privilégiant le débat stratégique.

Gouvernance :

Le comité de pilotage :

Co-présidé par le représentant de l'État et le Maire ou son représentant, il est composé des signataires du contrat. Il définit la stratégie globale et assure le portage politique du contrat : définition des enjeux stratégiques, cadrage des grandes orientations et réorientations.

Il définit les orientations des programmes d'actions énoncés dans les conventions thématiques, valide les bilans et les évaluations des projets mis en œuvre. Il veille à la bonne exécution des engagements contractés et analyse les résultats obtenus afin de continuer ou de modifier la programmation en cours.

Le comité technique :

Composé de représentants des services des instances signataires du contrat, le comité technique est le pôle opérationnel des contrats de ville. Il réunit en instances régulières les services de l'Etat, les services et organismes municipaux, départementaux ou régionaux ainsi que les institutions qui soutiennent les différentes opérations menées dans le cadre du contrat de ville. Il a une fonction de proposition, de préparation, du comité de pilotage. Le comité technique assure le suivi et l'évaluation des actions mises en place. Il décline en objectifs opérationnels les orientations du comité de pilotage. Le chef de projet pourra si nécessaire mettre en place des commissions restreintes par thématiques pour assurer la préparation et le suivi de projets ou d'actions particulières.

Le Chef de Projet :

Le chef de projet est chargé d'animer et de suivre la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de Ville dans ses différentes dimensions stratégiques, territoriales et thématiques. Placé sous la double autorité du Préfet et du Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges, il a pour mission de promouvoir et d'animer, par son rôle d'interface entre l'Etat, les élus, les associations, les habitants, les services et les organismes institutionnels, le projet global mis en œuvre dans le cadre du Contrat. Il coordonne l'ensemble du dispositif et rend compte de ses travaux au comité de pilotage. Ainsi, il lance l'appel à projets annuel et aide si besoin les porteurs dans le montage de leur dossier. Enfin, il présentera

les dossiers en Comité Technique, puis en Comité de Pilotage et tiendra les porteurs informés de la suite donnée à leurs dossiers.

Il suit toute l'année les projets en cours sur son territoire qui feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle sur la base d'indicateurs précis afin de mesurer l'impact réel par rapport aux objectifs initialement fixés.

Article 2 : Objet de l'avenant en termes d'enjeux

A partir des éléments du contrat de ville 2015-2020, du bilan à mi-parcours réalisé en 2018 et des mesures du plan de mobilisation nationale, déclinées à l'échelle territoriale, les signataires de ce protocole ont conjointement souhaité prioriser leurs interventions sur les dimensions suivantes.

Retour sur les enjeux 2015-2020 et bilan à mi-parcours :

EMPLOI et DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

Les enjeux identifiés (Contrat de ville 2015-2020)

Objectif 1 :

- Activer prioritairement les dispositifs de droit commun sur les quartiers
- Pour chaque dispositif, se fixer des objectifs quantitatifs « d'utilisation » par les publics ZUS
- Développer les actions visant à mobiliser des réseaux d'entreprises

Objectif 2 :

- Faire des clauses d'insertion un véritable outil partagé d'insertion des publics ZUS
- Généraliser l'utilisation des clauses d'insertion par les différents donneurs d'ordre du territoire
- Développer le partenariat « chargé de mission et pôle emploi » pour faire des clauses un outil plus pertinent, et cela également dans d'autres domaines que le bâtiment et les travaux publics

Objectif 3 :

- Rapprocher le service public de l'emploi local des publics les plus en difficultés
- Dynamiser et rendre plus lisible le RSP de St-Roch en assurant des ateliers "Service à distance", en y augmentant la présence des services de l'emploi, en augmentant l'amplitude horaire d'ouverture, en formant le personnel qui y travaille.
- Diffuser l'offre de service à l'ensemble des partenaires afin de mettre en place une véritable complémentarité des services
- Développer des actions particulières et ciblées dans les quartiers l'Orme et St-Roch (délocalisation des forums emplois par exemple)
- Renforcer le rôle du Groupement Solidarité Emploi en ré-interrogeant son pilotage

Objectif 4 :

- Développer toutes les actions visant à favoriser l'accès au monde du travail des publics les plus éloignés de l'emploi (public jeunes notamment) ou des publics dits « à risque »
- Identifier les compétences transverses des seniors de + de 50 ans
- Développer des actions spécifiques pour développer l'employabilité des jeunes
- Travailler sur l'employabilité des femmes en menant des actions spécifiques
- Travailler sur l'employabilité des publics présentant un handicap (Cap Emploi)
- Développer des actions permettant de valoriser le savoir être des jeunes (chantiers éducatifs, chantiers jeunes, petites interventions ponctuelles, outils de socialisation professionnelle.)
- Favoriser les actions de remobilisation et d'accompagnement renforcées des publics.

Objectif 5 :

- Travailler sur la mobilité des publics
- Développer les actions d'éducation à la mobilité dès le plus jeune âge
- Favoriser la mobilité verte (nouvelles technologies, mode de déplacement doux...)
- Favoriser les actions visant à lever les freins d'une mobilité « psychologique »

Conclusion et perspectives : clauses de revoyure du contrat (bilan mi-parcours 2018)

Les données 2017 sur l'emploi et les acteurs de l'accompagnement à l'emploi montrent une attention particulière à apporter auprès :

- Des plus de 50 ans et des jeunes adultes
- Des personnes non diplômées
- Du développement des compétences transverses et des savoir-être
- Veiller à maintenir la mobilisation du droit commun à 86 %
- Développer le nombre de structures de l'IAE
- Augmenter le nombre de Contrats d'apprentissage et surtout de professionnalisation pour les jeunes en QPV
- Développer l'accompagnement des entreprises artisanales des QPV
- Poursuivre le travail sur les actions portant sur les compétences transverses et les savoir être, besoin prioritaire identifié par les membres du GSE comme frein à l'emploi
- Relance du GSE sur la construction d'actions au regard du nouveau diagnostic (cf. public identifié ci-dessus)
- Clauses d'insertion : améliorer la visibilité du dispositif et son articulation avec le GSE en vue du chantier médiathèque
- Développer des outils d'accompagnement des personnes n'ayant pas le niveau chantier d'insertion
- Développer une plateforme inclusive de la mobilité

⇒ Thématique prioritaire pour les prochaines années

COHESION SOCIALE :

En matière d'éducation et de parentalité (contrat de ville 2015-2020)

Objectif 1 :

- Favoriser la maîtrise de la langue française
- Favoriser l'intégration des publics parlant peu ou pas la langue française
- Accompagner et soutenir les familles qui ne maîtrisent pas ou ne parlent pas la langue française dans leur rôle éducatif.
- Favoriser l'accès à la langue française et en promouvoir la maîtrise (chez les enfants et chez les primo-arrivants via les dispositifs FLI (y compris pour les + de 16 ans)

Objectif 2 :

- Mettre en œuvre une politique enfance/jeunesse partagée par l'ensemble des acteurs en lien avec les familles
- Elaborer un Projet Éducatif Territorial (PEDT) tenant compte des particularités territoriales (notamment quartiers politique de la ville).
- Favoriser la mise en place d'un partenariat éducatif avec les parents

Objectif 3 :

- Développer des actions favorisant le soutien à la parentalité et soutenir les familles dans leur mission éducative, redonner « confiance » aux familles en s'appuyant sur leurs compétences et celles de leurs enfants
- Apporter une attention particulière aux situations des « très jeunes parents » et aux femmes seules avec enfants.
- Valoriser les compétences des familles et « aider » les parents à reprendre confiance dans leur rôle éducatif

En matière de santé :

Objectif 4 :

- Activer prioritairement sur les quartiers les dispositifs de droit commun (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) de l'Agence Régionale de Santé (ARS)) et développer des actions ciblées en lien avec le centre de médecine préventive situé à Kellermann.

Objectif 5 :

- Utiliser le sport comme un levier d'accès à la santé (via le Centre National pour le Développement du Sport CNDS par exemple) et comme lien d'apprentissage de la citoyenneté
- Mettre en place des actions d'animations des terrains de sports de proximité
- Mettre à disposition des structures de quartier des éducateurs sportifs pour mener des actions des publics « peu sportifs »
- Développement d'une politique sportive vers les habitants des quartiers avec l'appui des clubs locaux

En matière d'accès aux droits et de la prévention de la délinquance (contrat de ville 2015-2020)

Objectif 6 :

- Utiliser le Conseil Communal de Sécurité Prévention Délinquance (CISPD) et les cellules de veille pour mieux partager l'information sur ces quartiers et développer le lien entre Police Municipale, Police Nationale, justice, bailleurs ...
- Elaborer un schéma local de tranquillité publique en y associant institutionnels, professionnels de quartier et habitants
- Mise en place d'un Conseil des Droits et des Devoirs des familles
- Mettre en place des actions en faveur des publics les plus exposés (en lien avec le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance FIPD)

Objectif 7 :

- Soutenir les actions visant à prévenir les conduites à risques
- Développer les actions de prévention précoce

Objectif 8 :

- Développer de véritables lieux d'accueil uniques des services publics, identifiés sur les territoires prioritaires
- Revoir le lieu d'implantation et les horaires du RSP. En piste de travail : implanter le RSP au niveau de la place Jean XXIII, place centrale et rénovée du quartier dans lequel il existe des cellules commerciales vides.

Objectif 9 :

- Renforcer la présence sociale « éducateur » ou « médiateur » sur les quartiers et favoriser la professionnalisation des personnes
- Augmenter le nombre de postes de médiateurs (cela pourrait être l'objet du prochain poste adulte relais disponible à Saint-Dié-des-Vosges dans le cadre du « rebasage » des postes adultes relais annoncés par l'État)
- Développer des formations qualifiantes visant à améliorer le professionnalisme des agents (adaptation aux missions, analyse des pratiques, accueil de publics spécifiques comme les personnes porteuses de handicaps et/ou seniors ...)
- Mettre en place des formations visant à apporter une culture commune aux acteurs de terrain
- Favoriser le volontariat et la mise en place de service civique au sein des associations du quartier

Objectif 10 :

- Développer les instances de participation des habitants pour favoriser la rencontre et le dialogue entre les habitants mais également entre les habitants et les institutions dans le but de rapprocher les publics et de faire évoluer le regard que les uns ont sur les autres.
- Mettre en place les Conseils Citoyens
- Développer les Fonds Initiatives Habitants
- Veiller à ce que tous les habitants trouvent leur place dans ces instances, notamment les jeunes.

Objectif 11 :

- Valoriser les actions menées par les habitants

Pour le quartier Kellermann en particulier :

- Rendre l'école V. Auriol plus attractive afin d'y favoriser la mixité sociale

Conclusion et perspectives : clauses de revoyure du contrat (bilan mi-parcours 2018)

- Maintien et développement des actions envers les jeunes adultes et les adolescents notamment via la médiation et le nouvel adulte-relais de l'ASCK (club de foot de Kellermann),
- Une attention au regroupement et à la coordination des projets à faible budget, portant sur des champs d'actions similaires (exemple : les animations dans les quartiers, tels que les fêtes de quartiers, les animations de rues, FIH...), à terme, il serait intéressant que les conseils citoyens reprennent la gestion de cette thématique,
- Continuer à soutenir les actions de FLI
- Développer la Formation aux Valeurs de la République et sur la laïcité :
 - 1) Trouver d'autres personnes locales pour devenir formateurs, en particulier les agents des services publics
 - 2) Faire connaître davantage ces formations auprès des salariés et des habitants
- Revoir les possibilités d'intégration dans le droit commun des actions reconduites depuis plus de 3 ans, au détriment d'actions innovantes nouvelles
- Médiation sociale : veiller à maintenir et développer un pôle d'échange et de coordination des médiateurs sociaux

Éducation :

- Une meilleure articulation des dispositifs de réussite éducative (présence du chef de projet sur chaque instance pour améliorer la cohérence entre les dispositifs)
- Dispositif EANA pour les élèves allophones (pas de postes financés depuis 2015 sur le BOP 140)

- OE PRE : travailler en collaboration avec les équipes de l'éducation nationale au développement du dispositif

Sport :

- Solliciter les associations partenaires du CNDS pour faciliter l'accès à la pratique sportive pour les habitants de QPV : Triathlon SDDV, Twirling SD, Les coyotes (sport adapté), SRD Handisport

Prévention de la délinquance et sécurité :

- Cellule de veille et CISPD : maintenir les instances et renforcer le partenariat avec les services de la justice, CCAS et la prévention spécialisée

HABITAT ET CADRE DE VIE :

Les enjeux identifiés (contrat de ville 2015-2020)

Objectif 1 :

- Mettre en place des actions permettant d'occuper de manière valorisante le domaine public
- Poursuivre la mise en place des animations informelles de rue
- Développer les actions visant à limiter la privatisation du domaine public en partenariat avec des associations, clubs ou avec la ville de Saint-Dié-des-Vosges (chantiers éducatifs, chantiers jeunes ...)

Objectif 2 :

- Valoriser l'image des quartiers
- Poursuivre les travaux de rénovation des bâtiments de l'Orme et Saint-Roch en partenariat avec la ville de Saint-Dié-des-Vosges (mettre en place un programme d'intervention conjoint)
- Développer des actions permettant aux habitants de s'approprier les espaces naturels situés à proximité directe du quartier (l'Orme- Saint-Roch)
- Mettre en place un schéma local de tranquillité

Objectif 3 :

- Relancer la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et les arpentages en marchant et développer les actions visant à améliorer le cadre de vie des habitants
- Valoriser ce qui est fait
- Mettre en œuvre des actions, en lien avec les bailleurs pour éviter les niches de dégradation (Logements Première Nécessité par exemple)
- Renforcer et soutenir la mobilisation et l'implication des habitants dans les actions menées pour améliorer leur cadre de vie

Objectif 4 :

- Accompagner au quotidien les publics les plus fragiles
- Veiller à la problématique particulière des seniors et du vieillissement des populations (adaptation des logements, prise en compte des problèmes de mobilité ...)
- Mener une réflexion pour diminuer les charges locatives des logements, mettre en place des actions

Objectif 5 :

- Favoriser la mobilité des habitants des quartiers vers l'extérieur et la venue d'habitants extérieurs sur les quartiers et ainsi tendre vers une mixité fonctionnelle et sociale de ces quartiers.
- Développer une dynamique d'ouverture culturelle et favoriser l'appropriation par les habitants de Kellermann des nouveaux équipements mis en place sur leur quartier (NEF)
- Développer des échanges inter-structures à l'échelle de la Ville et/ou de l'agglomération via les clubs ou associations

Objectif 6 :

- Développer les instances de participation des habitants
- Mettre en place des Fonds Initiative Habitants
- Former les habitants à l'animation des conseils citoyens
- Poursuivre le soutien à la mise en place de projets portés par les jeunes
- Favoriser la mise en place de jardins partagés et le développement d'activités collectives autour des jardins
- Développer des actions collectives de sensibilisation à la collecte et au tri des ordures ménagères, au respect de l'environnement, et à la propreté du quartier.

Conclusion et perspectives : clauses de revoyure du contrat (bilan mi-parcours 2018)

- Poursuivre le projet de vidéo surveillance
- Renforcement de la tranquillité publique par la présence de médiateurs sociaux
- Relancer des arpentages en marchant plus régulières
- Poursuivre l'amélioration de l'image du quartier
- Identifier les actions pertinentes qui découleront du diagnostic de peuplement

CONSEILS CITOYENS :

Les enjeux identifiés (contrat de ville 2015-2020)

- Former ses membres, se faire connaître des habitants et favoriser leur expression
- Une réunion mensuelle
- Actions menées par les deux conseils citoyens en 2016 et 2017 : 24 actions menées
Saint-Roch/L'Orme : 470 personnes touchées ; 13 actions.
Kellermann : 600 personnes touchées ; 11actions.

Conclusion et perspectives : clauses de revoyure du contrat (bilan mi-parcours 2018)

- Remettre à jour l'arrêté préfectoral
- Remettre en place des formations
- Favoriser l'intégration des jeunes dans les instances, peu de moins de 25 ans siègent aux Conseils citoyens

Quelques chiffres pour illustrer les évolutions démographiques (source Insee version 2018) :

Indicateurs	St Roch l'Orme	Kellermann	CASDDV	Commentaires
Population	2 949	2 686	75 669	Très faible évolution au niveau démographique (-69 St Roch/l'Orme) - (+46 sur Kellermann)

Moins de 25 ans	37.8	34.2	29.3	Une concentration de jeunes plus élevées sur les quartiers qu'au niveau de l'Agglomération avec 8.5% de plus sur le quartier de l'Orme Saint Roch.
Indice de "jeunesse" (- de 20 ans / 60 ans et +)	1.8	1.5	1.0	Une forte représentativité de la jeunesse dans les QPV par rapport à l'Agglomération.
Personnes isolées	51.3	51.8	41.2	Plus d'un ménage sur deux est une personne seule sur les QPV, +10% que sur l'Agglomération.
Familles monoparentales percevant une allocation CAF (en %)	19.4	17.6	16.3	Familles monoparentales plus présentes dans les QPV par rapport à l'Agglomération.

Sur le plan de la pauvreté et de l'emploi (source Insee version 2018) :

Indicateurs	St Roch l'Orme	Kellermann	CASDDV	Commentaires
Revenu médian	8 328€	8 864€	17 696€	Des revenus presque deux fois plus modestes dans les QPV qu'à l'échelle de l'Agglomération.
NB de foyers percevant une prestation CAF	945	893	14 342	24.1% sur Kellermann et 25.3% sur l'Orme St Roch des foyers bénéficient des prestations sociales contre 6.6% à l'échelle de l'Agglomération.
Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales	46.1	42.1	28.2	Presque 70% de la population des quartiers est couverte par au moins une prestation CAF (45% à l'échelle de la CASDDV)
Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 100% de prestations sociales	29.5	25.5	28.2	Augmentation significative sur les deux QPV, +16.5% sur l'Orme/St Roch et + 12.7% sur Kellermann par rapport aux chiffres de 2015.
NB de bénéficiaires du RSA	318	219	2 553	Forte représentation sur le quartier de L'Orme/St Roch

Insertion professionnelle (source Insee version 2018) :

Indicateurs	St Roch l'Orme	Kellermann	CASDDV	Commentaires
Taux d'emploi des 15-64 ans (en %)	37	34.8	59.2	Taux d'emploi plus faible dans les quartiers
Taux d'emploi des 15-64 ans (en %) - femmes	30.7	30.4	55.8	Même constat

Zoom sur le niveau de formation et d'éducation :

Indicateurs	St Roch l'Orme	Kellermann	CASDDV	Commentaires
% de demandeurs d'emploi ayant un niveau inférieur au	25.9	28.6	19.8	Une présence plus importante des DE de niveau V dans les quartiers

CAP/BEP (cat. ABC)				
Taux de 16-24 ans non scolarisés	49	56.7	46.7	Un plus forte représentation dans les quartiers qu'à l'échelle de la CASDDV
% de demandeurs d'emploi ayant un niveau supérieur au BAC	6.5	9.8	12.7	Ecart significatif par rapport à la CASDDV
Retard scolaire à l'entrée en 6 ^{ième}	Secret	21.9	10.7	Ecart significatif par rapport à la CASDDV
Retard scolaire à l'entrée en 3 ^{ième}	23.3	27.3	16.00	Ecart significatif par rapport à la CASDDV
Niveau de qualification des demandeurs d'emploi manœuvre et ouvriers qualifiés	41.00	42.5	35.00	Cette catégorie représente la plus grosse proportion de demandeurs dans les QPV mais aussi à l'échelle de l'Agglomération.
Niveau de qualification des demandeurs d'emploi de techniciens à cadres	1.5	3.2	6.4	Une faible représentation

Article 3 : Mobilisation des politiques publiques

Permettre une évolution de la situation des habitants-es des territoires en politique de la ville nécessite en premier lieu une mobilisation des politiques publiques (dites) de droit commun.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges souhaite poursuivre et maintenir la mobilisation de ces crédits avec l'appui des services de l'Etat.

Compte-tenu des enjeux définis précédemment et des éléments de contexte, les signataires mettent en avant la nécessité de porter une attention particulière sur les thématiques suivantes :

Emploi et insertion professionnelle :

- Réduire la fracture de l'emploi (les écarts entre l'offre et la demande)
- Formation (initiale et continue) / Apprentissage
- Mobilité
- Favoriser l'installation de structures de l'IAE dans les quartiers

Sécurité et prévention de la délinquance :

- Prévention de la délinquance et de la radicalisation
- Rapprochement entre les forces de l'ordre et les habitants des quartiers à travers des actions de sensibilisations.

Cohésion sociale :

- Favoriser sous forme de Comité Technique les échanges et les rencontres entre porteurs de projets et partenaires.
- Favoriser le regroupement et la coordination des projets portant sur le même des champs similaires.

Article 4 : Priorités et enjeux

AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE - Objectif atteint - En voie de finalisation - En cours de déploiement - En cours de lancement	INDICATEURS
Garantir les mêmes droits aux habitants	SÉCURITÉ et PRÉVENTION DE DÉLINQUANCE		2	Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés	En cours de déploiement	1 - Montant des saisies des avoirs criminels 2 - Résultat de l'action des GIR (Groupes d'intervention régionaux) 3 - Nombre d'actions de sensibilisation menées par les PFAD (policiers formateurs anti-drogue)
	LOGEMENT ET CADRE DE VIE	MIXITÉ SOCIALE	3	Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	1- Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclues (100% d'ici 2020) 2- Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes (Cible: 25%)
	RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL		12	Développer l'accès au permis de conduire	En cours de déploiement	1 - Nombre d'auto-écoles associatives proposant le permis à 1 € par jour situées à proximité des QPV 2- Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permis de conduire en mission locale
Favoriser l'émancipation	Éducation et petite enfance		18	Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3ème des quartiers	En cours de déploiement	Nombre de stages de qualité proposés sur le portail
	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	19	Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée	En cours de déploiement	1 - Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) 1.1 Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résident en QPV (cible: 20%) 1.2 Nombre et part de jeunes en E2C résident en QPV (cible: 40%) 1.3 Nombre et part de jeunes en Epide résident en QPV (cible: 50% en 2021)
			24	Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes	En cours de lancement	Nombre d'apprentis issus des QPV
Faire République	RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	PRÉVENTION DE LA RADICALISATION	28	Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation	En cours de déploiement	Nombre de plan d'action élaborés par les EPCI au sein des QRR
		SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN	30	Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019	En cours de lancement	Nombre de postes d'adultes-relais créés
			31	Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019 (1520 postes contre 760)	En cours de lancement	Nombre de postes FONJEP créés
		ENGAGEMENT	35	Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »	En cours de déploiement	Nombre d'acteurs formés chaque année
			36	Développer le service civique	En cours de lancement	Nombre et part des jeunes des QPV parmi les volontaires en service civique
		CULTURE	37	Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	Nombre de jumelages avec des établissements culturels
			38	Déployer les Micro-Folies	En cours de déploiement	Nombre et proportion de micro-folies déployées dans les QPV
39	Développer la pratique musicale		En cours de déploiement	1 - Nombre de projets "DEMOS" dans les QPV 2 - Nombre de projets "Orchestres à l'école" dans les QPV		
ÉGALITÉ FEMMES HOMMES		40	Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers	En cours de déploiement	1 - Part des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville 2 - Part des projets soutenus relevant de la thématique "égalité femme/homme"	

En lien avec les enjeux identifiés et les engagements de l'Etat, l'Agglomération de Saint-Dié des Vosges s'engage à :

Développement économique, emploi et excellence numérique :

- Contribuer à la redynamisation économique, artisanale et commerciale des quartiers en collaboration avec les bailleurs sociaux.
- Renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées des marchés du travail en collaboration avec le service développement économique de l'Agglomération du service publique de l'emploi et des partenaires. (Myra / inclusion par le sport / parcours d'insertion...)
- Favoriser la création d'entreprises nouvelles dans les quartiers et leur développement par des dispositifs d'accompagnement adaptés.
- Saisir les opportunités de la transformation numérique de l'économie pour former le public le plus éloigné de l'emploi aux nouvelles technologies, (Citélab / FabLab / Formadéo / Forgeurs du numérique...).

Le bassin d'emploi de Saint-Dié des Vosges reste le territoire le plus touché du Grand Est avec 10.9% de demandeurs d'emploi, pour autant il faut noter une baisse significative **(-3.2%)** par rapport à la signature du contrat de ville en 2015, preuve que le territoire est en transition et l'enjeu se porte aujourd'hui sur la mobilisation des demandeurs d'emploi afin de répondre aux besoins des entreprises.

La Communauté d'Agglomération a inscrit dans sa stratégie de développement économique une action spécifique consacrée à l'Économie Sociale et Solidaire.

Depuis 2015 on peut noter les évolutions suivantes dans le domaine de l'ESS :

- Création d'un chantier d'insertion porté par la CASDDV "La Boîte à outils"²
- La reprise des Jardins de Galilée
- L'implantation provisoire de la recyclerie Emmaüs à Fraize et depuis novembre 2019 d'une boutique sur le quartier de Saint-Roch.
- La création de MYRA

Projets ESS en cours :

- Installation de la recyclerie Emmaüs sur le Pôle Éco Construction des Vosges (PECV)
- Installation de la matériauthèque Emmaüs sur le Pôle Éco Construction des Vosges (PECV)
- Pôle de l'innovation (CFAI/entreprises privées/tiers lieu)
- Programme d'alimentation territoriale

Logement et cadre de vie :

- Modifier l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées et encourager les parcours résidentiels, objectif 25% (actuellement 23% pour Vosgelis - 12% pour le Toit Vosgien).
- Formalisation et contractualisation de la convention d'attribution.
- Animation et suivi des arpentages en marchant avec une fréquence régulière (1 fois par trimestre).
- Mise en place d'un COTECH pour flécher les actions liées à l'abattement de la TFPB.

Sécurité et prévention de la délinquance :

- Fréquence et animation du CLSP / CISPD - Cellule de veille et Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO).

- Favoriser le rapprochement des habitants des quartiers avec les forces de l'ordre, en favorisant les actions de sensibilisations plus spécifiquement auprès des 12-25 ans.
- Formation des policiers municipaux (CNFPT)
- Mise en place d'une patrouille à vélo opérationnelle toute l'année
- Partage des informations lors des différentes commissions pour assurer un meilleur suivi des profils

Agir sur les mobilités quotidiennes :

- Favoriser l'implantation d'une plateforme de mobilité inclusive sur le bassin d'emploi pour favoriser l'insertion professionnelle
- Favoriser la mise en réseau des acteurs locaux pour faciliter les démarches et les parcours des personnes accompagnées dans le dispositif.
- Aider au financement du permis de conduire

Jeunesse - éducation - formation - insertion :

- Expérimenter des actions pour mobiliser les demandeurs d'emploi et saisir les opportunités de formation en lien avec le plan d'investissement dans les compétences.
- Favoriser les parcours d'inclusion par le sport en lien avec la circulaire du 22 janvier 2019
- Poursuivre les expérimentations en concertation avec Face Vosges / L'éducation nationale les entreprises sur des actions spécifiques comme le groupe mixité qui vise à faire découvrir aux élèves des collèges la mixité dans les milieux professionnels
- Poursuivre les travaux de rapprochement entre le milieu caritatif et l'économie sociale et solidaire pour favoriser l'inclusion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi en lien avec la MFR, l'AFPA et les différentes structures et partenaires du territoire.

Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice :

- Développement du contrat local de santé sur l'Agglomération
- Poursuivre le déploiement de la vidéo-surveillance
- Projet alimentaire territorial
- Proposer aux mères de famille en situation d'isolement d'accéder à des formations correspondant à leurs besoins et mettre à disposition des modes de garde d'enfants adaptés à leur horaire de travail.

Article 5 : Participation citoyenne

Les habitants des quartiers prioritaires (via notamment la mobilisation des conseils citoyens) sont à la fois les premiers bénéficiaires des actions mises en œuvre mais aussi ceux et celles qui peuvent faire valoir les atouts et difficultés du territoire et leurs besoins.

Plus que jamais ils et elles doivent être associés à la mise en œuvre du contrat de ville. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, précise que « des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain ». (TITRE III,- Chapitre II, Art.7, I)oi)

Compte tenu du contexte local et des constats issus de l'évaluation à mi-parcours, les conseils citoyens sont invités aux comités de pilotage et seront associés à toutes les instances liées à la vie des quartiers prioritaires.

Article 6 : Modalités de gouvernance

La mise en œuvre de ces orientations renforcées repose de fait sur une gouvernance et une ingénierie adaptées. « Rien ne se fera sans un engagement collectif, réciproque et coordonné » (Pacte de Dijon, avril 2018).

Le bilan établi conjointement par les partenaires / signataires du contrat de ville a permis de mettre en avant la nécessité de faire évoluer le fonctionnement existant sur les aspects suivants :

Favoriser les échanges et les rencontres tout au long de l'année sous deux formats, un plus restreint et un second plus large en fonction des sujets à aborder ou de l'actualité.

Propositions :

Equipe restreinte :

- Le chef de projet politique de la ville
- L'élu de référence en charge de la politique de la ville
- Délégué du Préfet
- La directrice des affaires sociales et familiales
- Un représentant par conseil citoyen
- Directrice du développement économique

Equipe élargie :

- Le chef de projet politique de la ville
- L'élu de référence en charge de la politique de la ville
- Délégué du Préfet
- La directrice des affaires sociales et familiales
- Un représentant par conseil citoyen
- Le service du développement économique de la CASDDV
- Les membres du service public de l'emploi
- Le directeur de la pépinière d'entreprises
- Le directeur de la mobilité
- La directrice des sports
- Le responsable éducation
- La facilitatrice des clauses d'insertion
- Face
- GEIG BTP/TP Lorrain

Le fonctionnement du contrat de ville repose désormais sur les instances suivantes :

Comme depuis 2015, le comité de pilotage sera réuni une fois par an et exercera les compétences prévues au contrat de ville. La communauté d'agglomération prendra l'initiative de réunir le comité de pilotage, les services de l'Etat pourront solliciter auprès de la collectivité la réunion du comité de pilotage s'ils l'estiment nécessaire

Avant chaque comité de pilotage, des comités techniques seront organisés pour instruire les points à présenter en comité de pilotage, aborder les questions financières, et préparer une proposition de répartition de l'enveloppe.

La collectivité établira des comptes rendus de ces différentes réunions et les transmettra aux membres des comités techniques et du comité de pilotage.

Pour une mise en œuvre effective, les moyens mobilisés en termes d'ingénierie sont les suivants :
Le contrat de ville sera suivi et animé par le chef de projet, en lien étroit avec l'équipe des services de l'Etat référente au contrat de ville. Il organisera autant que besoin des rencontres avec les acteurs locaux institutionnels et associatifs. Il assurera également l'accompagnement des actions. Il provoquera au besoin des réunions avec les partenaires par thématiques ou de manières transversales pour créer l'émergence des projets innovants utiles à l'amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires de la ville. Le chef de projet restera en contact étroit avec l'équipe des services de l'Etat référente du contrat de Ville.

Évaluation :

Début 2022 et en complément d'une mesure classique de la réalisation, des résultats et des effets du dispositif sur l'ensemble de la période, l'évaluation finale du Contrat de Ville sera réalisés conjointement par tous les partenaires associés à partir du tableau de suivi des 40 mesures édictées par le Président.

Les actions qui seront proposées au présent protocole correspondent toutes au plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Chaque partenaire devra être en capacité de renseigner ce tableau commun et de renseigner avec précision les indicateurs y figurant et les montants engagés par mesure.

Chaque partenaire devra établir un bilan qualitatif et quantitatif.

- Quelles ont été les actions mises en œuvre effectivement ?
- Quels auront été les changements majeurs observés au regard des orientations contenues dans le protocole rédigé en 2019.
- Quels effets ont-elles produits ?
- Et auprès de quels publics

Signataires de l'avenant au Contrat de Ville 2015-2020

Fait à Saint-Dié des Vosges, le vendredi 20 décembre 2019 en 16 exemplaires

**Monsieur Le Préfet des
Vosges**

Pierre ORY

**Monsieur le Président de
la Communauté
d'Agglomération de
Saint-Dié des Vosges
Maire de Saint-Dié des
Vosges**

David VALENCE

**Monsieur le Président de
la Région Grand Est**

Jean ROTTNER

**Monsieur le Président du
Conseil Départemental
des Vosges**

François VANNON

**Monsieur le Procureur de
la République**

Nicolas HEITZ

**Monsieur le Recteur
Académique Grand Est**

Jean Marc HUART

**Monsieur le Directeur
Général de Vosgelis**

Fabrice BARBE

**Monsieur le Directeur
Territorial de Pôle
Emploi**

Fabrice NOURDIN

**Monsieur le Directeur de
Régional de la Banque
des Territoires - Groupe
Caisse des Dépôts**

Patrick FRANCOIS

**Madame la Directrice de
la Caisse d'Allocation
Familiales des Vosges**

Marie Christine KLOPP

**Madame la Déléguée
Territoriale de l'Agence
Régionale de Santé**

Cécile AUBREGE-
GUYOT

**Madame la Présidente de
Face Vosges**

Anne-Claire GOULON

**Monsieur le Directeur
Général du Toit Vosgien**

**Monsieur le Président de
la Chambre des Métiers et
de l'Artisanat**

**Monsieur le Président de
la Chambre de Commerce
et de l'Industrie**

Patrick SCHMITT

Christophe RICHARD

Gérard CLAUDEL

